



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

**Les musulmans, une menace pour la République ? / Olivier Bobineau, Stéphane Lathion  
éd. Desclée de Brouwer, 2012  
cote : 58.449**

Ces deux auteurs se sont fait connaître sur la présence d'une immigration musulmane en France depuis plusieurs années. On consultera de Stephan Lathion *Islam et Modernité* (2010) et d'Olivier Bobineau, directeur, *Former des imams pour la République* (CNRS 2010). M. Bobineau a dirigé à l'Institut Catholique de Paris le Diplôme Universitaire « Religion, laïcité, Inter culturalité », que suivent, entre autres, les étudiants de l'Institut Ghazali de formation des imams de la Grande Mosquée de Paris. Une de ses étudiantes a présenté en 2008 un Mémoire de fin d'études sur *L'Exercice de l'Aumônerie* qui montre combien la présence d'aumôniers musulmans formés dans des structures françaises est nécessaire dans les prisons et les hôpitaux.

Comme beaucoup de formateurs spécialisés, dans l'interculturel, les auteurs préconisent une laïcité revisitée. La loi du 9 décembre 1905, qui constitue l'exception française de la culture européenne a conduit à une identification de la religion à une entreprise d'oppression, au magistère de l'État et au confinement de la religion dans la sphère privée. En fait, on peut distinguer quatre formes de laïcité

- Une laïcité d'opposition, où l'État contrôle les Eglises, donc l'enseignement confessionnel.
- Une laïcité de séparation, où « la République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte »
- Une laïcité de proposition encourageant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.
- Une laïcité de composition où l'État prend en charge les services d'aumônerie dans les établissements publics (écoles, hospices, asiles, prison).

Les auteurs se livrent à un état des lieux dans ce domaine de quatre pays francophones. La Belgique est un État « neutre », mais qui subventionne les « piliers » catholique, protestant, israélite, anglican, orthodoxe, musulman et laïque ; « l'intégration à la belge » demande un esprit d'accueil des uns et une volonté d'adaptation des autres. Au Québec, le Conseil des Communautés culturelles et de l'immigration veille au respect de l'interculturalisme et à ce que les groupes minoritaires souscrivent aux Institutions ; des musulmans salafistes ont voulu promouvoir un référent identitaire religieux, la charia entre autres, contrairement à leurs coreligionnaires progressistes qui ne voient dans l'élément religieux



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## Académie des sciences d'outre-mer

qu'un des aspects de leur identité. En Suisse, l'État est ouvert à toutes les convictions religieuses et philosophiques dans la mesure où les étrangers respectent la Constitution fédérale, apprennent la langue du Canton de résidence, acquièrent une formation pour participer à la vie économique. Ce pragmatisme des Autorités pourrait s'appliquer en France, où, déjà, les carrés confessionnels et la nourriture halal des cantines scolaires ont été mis en place ; il est nécessaire aussi que les enseignants expliquent les commémorations traditionnelles pour que Noël à l'école publique soit compris par tous. Une « laïcité ouverte » réduirait l'analphabétisme religieux. On a ainsi vu, pour Noël 2012, la section du Secours Islamique de l'École parisienne des Sciences Politiques faire une collecte de jouets pour les enfants nécessiteux de cette communauté.

En France la religion musulmane peut être pratiquée sous différentes formes, comme le fait remarquer Jean Louis Schlegel (rédacteur en chef de la revue *Esprit*), soit comme « pratiquant ethnique » qui peut devenir puritain exclusiviste et salafiste, dévot piétiste ou pratiquant mystique, néoorthodoxe pragmatique et musulman libéral, ou simplement pratiquant engagé dans les associations. En fait, « l'islam consulaire », dispensé par les ambassades algérienne et marocaine en lutte entre elles sur ce plan, saoudienne contestant les deux précédentes, ou turque qui choisit l'isolement nationaliste, s'est imposé par la voie officielle du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) dont aucun dossier à l'étude par ses soins n'a abouti à cause des divisions ethniques ou nationales (viande halal, aumônerie, prières dans la rue, formation de imams, port du voile, pèlerinage, etc...) D'où, l'aspect désordonné de « l'islam des banlieues » considéré par ceux du « bled » comme hétérodoxe, parce que ses marqueurs identitaires sont une contre-culture au point de vue linguistique (verlan), musical (rap), vestimentaire (kéfié palestinien et foulard Hermès). Cela peut déboucher sur « l'islam radical », car la provocation est beaucoup plus facile à encourager que la réflexion et la responsabilisation. La tendance à utiliser le référent islamique pour flatter l'ego des croyants musulmans n'encourage pas l'esprit critique ni la réflexion citoyenne. On assiste alors, à une surenchère identitaire que dénonce l'Imam de Bordeaux, M. Tareq Obrou, qui soutint le port du voile à l'école en 1998 mais s'y oppose depuis 2008. Par contre M. Tareq Ramadan, petit-fils du fondateur des Frères Musulmans en Égypte, en insistant sur les notions de « fraternité » sans que l'on sache si cela exclut ou non le discours politico-religieux musulman, marginalise la pensée moderne et ses acquis scientifiques en anthropologie, histoire, sociologie linguistique. Les effets communautaristes de M. Ramadan sont contestés par *l'islam sans soumission* d'Abdenmour Bidar, dont nous analysons l'ouvrage (2012) dans ces mêmes colonnes. De manière générale, l'argumentation d'opacité des textes coraniques est soulignée pour obliger le fidèle à suivre la voie simpliste de M. Ramadan.

Opposé à cet enfermement souhaité par les salafistes, le Pr. Mohamed Arkoun (mort en 2010) fut le premier universitaire français à demander la rénovation de la pensée islamique dans le contexte du XX<sup>e</sup> siècle. Pour le Pr. Ghaleb Bencheikh, la liberté de conscience n'est pas négociable, comme le prescrit d'ailleurs le Coran dont il relève les versets 256 et 286 de la sourate II « Nulle contrainte en religion » et « Allah n'impose à chacun que ce qu'il peut porter », ainsi que « Est-ce à toi (homme) de contraindre les gens à devenir croyants ? », (X, 99), « Croit qui veut et ne croit pas qui veut » (XVIII, 29). Le Pr. Abdou Filali Ansary, marocain conclut dans son *L'Islam est-il hostile à la laïcité ?* : « La religion n'est plus vécue comme une discipline sociale imposée par les théologiens et la puissance publique, mais comme un engagement personnel, un acte de foi ».



## *Académie des sciences d'outre-mer*

En fait, tandis que la laïcité est le régulateur de l'expression religieuse dans l'espace public, l'Europe oblige les musulmans à côtoyer l'altérité intra islamique. Dans leur pays d'origine, les sunnites contestent les conceptions des Druzes, Ismaéliens, Alaouites, voire des Chiites duodécimains et persécutent les Bahaïs, Ahmadis et souvent les non musulmans. Ce n'est que dans la diaspora que les musulmans sunnites se rendent compte que la pluralité intra islamique est beaucoup plus perturbante que le cadre laïque garantissant la pratique de toutes les religions. C'est pourquoi, MM Bobineau et Lathion suggèrent qu'en Europe, soient interdites certaines pratiques et revendications identitaires, en vertu du maintien de l'ordre public et pour le respect de la liberté de croyance.

La bibliographie (page 204) propose les ouvrages de 41 auteurs français, canadiens, iraniens, maghrébins et turcs. Une deuxième édition voudra bien corriger la coquille de la page 154 « l'influence des imaMs du Proche-Orient » et non des « imaNs » (qui veut dire la foi en arabe) et vérifier que le courant philosophique mutazilite est toujours vivant aujourd'hui et qu'il « n'a pas disparu définitivement au XIII<sup>e</sup> siècle ».

**Christian Lochon**